



Eteignons les lumières, rallumons la nuit

Extinction de l'éclairage public
de 23 à 5 heures





A partir du 10 octobre 2022, l'éclairage public sera éteint entre 23 heures et 5 heures du matin, sur l'intégralité du territoire communal.

Objectifs



- Santé humaine

Améliorer la qualité du sommeil

- Environnement

Respecter le cycle biologique des espèces (faune ou flore)

Assurer une continuité entre la montagne d'Age et le Fier pour les animaux nocturnes

Améliorer la qualité de l'observation des étoiles

- Energétique / écologique

Réduire les dépenses et la consommation d'énergie*

Réduire les coûts liés à l'entretien



Questions



- En quoi cela va favoriser la biodiversité ?

L'éclairage artificiel désoriente et impacte les relations dans et entre les espèces. Réduire cet éclairage va permettre de respecter l'équilibre jour/nuit et de limiter l'impact sur la faune nocturne.

- Cela peut-il renforcer l'insécurité dans la commune ?

Plusieurs études ont été menées, et ont démontré que les cambriolages ont lieu en majorité pendant la journée.

Astuce : installer une lampe à détection devant votre porte d'entrée.

- Concernant la sécurité routière ?

Les lampadaires servent pour la sécurité des piétons. A cette heure, il n'y a peu voire pas de circulation de piéton.

Une étude au cas par cas pourra être faite en cas de zones critiques détectées.

- Quels sont les impacts sur ma santé ?

Impact certain sur le rythme et la qualité du sommeil

Bienfait général sur la santé avec potentielle réduction des risques de maladies graves (études en cours au niveau national).

Inventaire de la commune



1200 lampadaires

49 armoires électriques

39 km de lignes électriques

Dépense annuelle : 55 000 € TTC

Heure d'éclairage annuel :

- Pour 12 h par nuit : près de 4 000 h / an

- Pour 7h par nuit : 2 500 h / an

Pour plus d'informations contactez :

04 50 46 20 11 ou par mail : accueil@poisy.fr